

## Communiqué de presse

**Coordinateur Ville du Locle**

### Halte aux crottes de chiens !

Contrairement à une idée fausement répandue, lorsque la neige disparaît ... les crottes de chiens, elles, sont toujours bien là ! Qui n'a pas, durant ces jours de redoux, dû regarder de préférence le trottoir à ses pieds plutôt que l'horizon, de peur de mettre les pieds au "mauvais" endroit ?

Il n'est pas inutile de rappeler à tous les propriétaires de chiens qu'ils ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal favori, qu'il soit sur la voie publique, dans des jardins publics, sur des propriétés privées ou dans les champs et dans les forêts. Si ces crottes sont fort désagréables pour les marcheurs, elles représentent de plus un grand danger pour la santé du bétail et donc des risques de pertes pour les agriculteurs.

Ces dernières années, de nombreuses "poubelles à crottes" ont été posées un peu partout par la voirie avec sur le côté un dévidoir à sachets bruns (photo). Par conséquent, plus aucune excuse ne peut être invoquée. La police de proximité est décidée à accentuer les contrôles et il est bon de préciser que toute infraction sera punie d'une amende de frs 100.--.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les propriétaires de chiens prendront leur responsabilité pour éviter ces fâcheux désagréments.

Le Locle, le 17 janvier 2011

*Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.*